



## Mise en place de la stratégie suisse pour la géoinformation avec recentrage des « moyens dédiés à l'INDG ».

De nombreux projets financés par les « [moyens dédiés à l'INDG](#) » ont été lancés au cours des deux dernières années et certains ont déjà été achevés.

Fin 2020, le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) ont adopté la [stratégie suisse pour la géoinformation](#). La stratégie comprend, entre autres, toutes les composantes de l'INDG. Par conséquent à l'avenir, l'utilisation des dits moyens se concentrera sur des tâches dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Les tâches dans les domaines de l'administration, de la gestion de la standardisation, de la gestion de projet et de la gestion de portefeuille entraînent notamment un besoin accru de ressources en personnel au sein du domaine Coordination, Services et Informations (COSIG) de swisstopo et de la Conférence des services cantonaux de Géoinformation et du Cadastre (CGC). Ils sont financés par une partie des « moyens dédiés à l'INDG » existants (ceci est entre autres basé sur une décision du Conseil fédéral).

### Conséquences concrètes :

Jusqu'à la fin de cette année, le budget est affecté aux projets en cours et il est également prévu de l'affecter ainsi pour l'année 2022, comme investissement dans les projets à long terme. Les fonds déjà attribués pour des projets, sont garantis dans le cadre des accords contractuels. Il n'y a actuellement aucun fonds disponible pour des demandes mise en attente. Des fonds libres peuvent théoriquement provenir de transferts budgétaires dans des projets en cours. Aussi, au cours de l'année 2021, il n'y aura pas d'appel à projets supplémentaires pour 2022.

### Perspective :

Afin de répondre aux exigences de la stratégie suisse pour géoinformation, la possibilité d'appel d'offres des projets concrets et des concours dans des domaines spécifiques sera étudiée. Les acteurs de la géoinformation continueront à l'avenir de bénéficier des « moyens dédiés à l'INDG » et pourront ainsi continuer à apporter des contributions innovantes.